

## DECISION DU MAIRE

N° 2026DEC019

**OBJET :** Aménagement rue de la Traversole – avenant 3 GEOVIA

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Traversole, il est nécessaire de procéder à la démolition des bordures existantes, pose de bordures en shiste et pose de caniveaux ;
- CONSIDERANT** que ces travaux représentent une plus-value de 11 626,00 € HT par rapport au marché.

### DECIDE

- ARTICLE 1** De signer un avenant d'un montant de 11 626,00 € HT pour la réalisation des travaux de démolition des bordures existantes, pose de bordures en shiste et pose de caniveaux par l'entreprise GEOVIA.
- ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 3** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 16 septembre 2026

Le Maire

  Gisèle Vincent